

parti et sujette à une condition implicite ? Je le crois maintenant. Cette condition implicite, l'honorable député de Toronto-centre (M. Bertram) l'a bien comprise. Le sens n'en a nullement échappé aux manufacturiers que les meneurs et les amis politiques de l'honorable ministre ont abordés en disant : "Laissez-nous crier contre la protection ; mais chut ! soyez tranquilles : vous n'en souffrirez nullement, on verra—chose que le ministre des Travaux publics est venu dire ensuite avoir faite—à ce que les manufacturiers restent amplement protégés. Ne dérangez pas nos petits plans, ils sont magnifiques. Nous dirons au libre-échangiste que nous sommes partisans du tarif de revenu et ennemis de ces monopoleurs engraisés, mais nous vous avertissons en secret que vous disant : "Laissez-nous crier contre la protection au pouvoir et nous garderons intact le mur protecteur qui vous entoure." On a donc vu le manufacturier venir dire au ministre : Je désire développer mon industrie, n'abolissez pas le droit." Et, l'on a vu les membres du gouvernement lui donner une claque poignée de main, lui disant : "Cessez vos craintes, nous sommes de votre avis, et nous garderons dans le tarif une ample mesure de protection. Continuez à augmenter le nombre des fabriques."

Et quant à la promesse d'économie, proposée par M. Gibbons et acclamée avec enthousiasme par les centaines de représentants présents lors de cette grande journée de juin à Ottawa, ce ne fut pas une promesse faite au pays, ce fut une promesse faite au parti, sujette à une condition implicite, laquelle, je suppose, était celle-ci : Il faut dire quelque chose pour capter le suffrage, et nous parlerons d'économie ; mais vous les promoteurs, vous les solliciteurs, vous tous qui désirez vous engraisser à la crèche publique, conduisez-vous de manière que nous puissions arriver au pouvoir, et attendez pour demander que vous nous voyiez à l'œuvre l'an prochain." Le projet où l'on se déclarait en faveur de la pureté administrative et politique, était-ce une promesse faite au peuple, ou simplement au parti, sujette à une condition implicite ? Cette condition implicite a été bien comprise par certains ministres, et l'on en a usé jusqu'à l'extrême perversion et corruption des diverses parties du pays.

Toutes ces promesses ne constituaient pas des engagements faits au peuple, c'étaient des engagements faits au parti, sujets à une condition implicite, et celle-ci sera exécutée avec ou sans les engagements.

Quelle a été la condition implicite dans ce cas-ci ? On est le ministre de l'Agriculture (M. Fisher), était-il au fait de cette condition implicite ? Le chef du gouvernement nous a dit à l'heure actuelle ce qu'était cette condition-là, mais de 1893 à aujourd'hui il n'en a pas soufflé mot en public, et à part ceux à qui il peut l'avoir déclaré privément, nul ne savait que les dés étaient pipés de cette manière.

Voyons ce qu'il en est. Imaginez un homme se prétendant le chef d'un grand parti, qui fait une convention avec les membres intéressés de ce parti au sujet d'une question importante de politique générale, mais qui la tient cachée et secrète pour le public appelé à voter sur cette question. Songez au fait de cet homme faisant payer \$250,000 de l'argent public, et \$750,000, en outre, par la population sincèrement des plus intéressées dans cette campagne électorale, mettant tout ce rouage en fonctionnement, et tout cela sans dire au public les conditions d'après lesquelles la lutte devait se décider, sachant bien que leur accomplissement était tout à fait impossible. Comment ! celui qui irait placer deux combattants dans une arène sans arrêter au préalable les conditions de la lutte, serait par la suite à jamais récusé par tout pugiliste digne de ce nom, et l'homme qui, M. l'Orateur,—peu m'importe le nombre des décorations pouvant s'étaler sur sa poitrine,—se rend aux églises et dans les réunions de l'honnête population de son pays pour lui imposer une lutte de ce genre simplement pour la tromper, qui la laisse s'engager dans une lutte semblable sans lui dire les conditions d'après lesquelles elle doit se décider, quelle opinion peut-il nous inspirer sur son compte ? Et voici qu'il se croit absous parce qu'il peut donner lecture d'une déclaration de trois ou quatre personnes disant qu'un vote de 23 pour 100 des électeurs n'est pas tout à fait suffisant, et qu'il faudrait un vote plus considérable. L'honorable premier ministre, avec cette étrange obliquité qui le caractérise en matière de principes, a entièrement laissé de côté le point principal de la question. Aujourd'hui il ne s'agit pas d'une question de majorité, mais de l'honneur d'un homme ou d'une association d'hommes qui formeraient une entente secrète contenant une condition sous-entendue destinée à tromper les électeurs, et qui infligerait au pays le tracassé et le travail d'une grande lutte nationale sans rendre publique la condition qui doit en décider. Je suis forcé de désavouer cette morale politique de mon honorable ami. Si l'article du programme concernant la prohibition n'était pas une promesse faite au public, alors il n'y avait pas un seul engagement dans toute la série des résolutions adoptées à cette convention.

Quel besoin avait-il de faire une promesse à son parti ? Son parti était avec lui. Il cherchait à s'attirer des votes dans tout le pays ; et quand tout un parti est réuni, c'est une immense folle de prétendre qu'on peut faire des déclarations publiques et prendre des engagements envers le parti seulement et non envers le pays. Quel sublime dédain pour l'intelligence du commun des mortels affiche celui qui ose venir déclarer à un auditoire intelligent qu'une pareille conduite de la part d'un individu ou d'un parti serait honorable !

Qui a mis cet article dans le programme ?

Une VOIX : Landerkin.